

Mais comme citoyen britannique, j'entends exercer toute ma liberté d'action dans toutes les questions civiles, politiques et constitutionnelles, et je me réserve particulièrement le droit de juger au meilleur de ma conscience et connaissance cette malheureuse question des écoles de Manitoba, qui, depuis bientôt sept années, agite et trouble les esprits, et a été la cause d'agitation et perturbation entre les différentes races et nationalités dans ce pays.

A ce sujet, Sa Grandeur Monseigneur Blais, évêque de Rimouski, m'a fait l'insigne honneur de déléguer auprès de moi un des prêtres les plus distingués du diocèse de Rimouski, le Révérend Messire Landry, pour me prier de signer la déclaration suivante :

“ Le règlement Laurier-Greenway de la question des écoles catholiques du Manitoba ayant été jugé inacceptabl